



République française

Département de la Haute-Garonne

MAIRIE
DE
VAUDREUILLE
31250

Tél. 05 61 27 63 43

mairie.vaudreuille@wanadoo.fr

**ARRETE MUNICIPAL TEMPORAIRE AUTORISANT LE
PASSAGE SUR LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL EN
VUE D'UNE MANIFESTATION SPORTIVE**

Arrêté n°31.2026

Le Maire de VAUDREUILLE (31250),

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2211-1 et suivants ;

Vu le Code de la Route ;

Vu le Code de la Voierie Routière ;

Vu la demande formulée le 07 Juin 2026 par Monsieur Patrick LEBLANS, Secrétaire du REVEL SPRINTER CLUB, association domicilié 5 Rue Tabarly à REVEL (31) en vue d'organiser LE CALVETOUT 2026 ;

Considérant que l'association sollicite l'autorisation de passage sur le domaine public communal en vue de cette manifestation sportive ;

Considérant qu'il importe de prendre toutes les mesures nécessaires pour assurer la sécurité publique ;

ARRETE :

Article 1 : **Le Dimanche 26 Juillet 2026, entre 07h30 et 18h30**, le REVEL SPRINTER CLUB est autorisé à emprunter les chemins et les voiries communales dans le cadre de la manifestation sportive **LE CALVETOUT 2026**.

Article 2 : L'association est prévenue que cette autorisation ne dispense pas de demander toutes les autorisations nécessaires auprès de l'État, du Département de la Haute-Garonne et des instances concernés.

Article 3 : L'organisateur sera le seul responsable de la mise en œuvre et de toutes les mesures de sécurité réglementaires afin d'assurer le bon déroulement de cette manifestation sportive.

Article 4 : La commune de VAUDREUILLE (31250) ne pourra être tenue pour responsable en cas d'accident sur son territoire lors de l'organisation

Article 5 : Monsieur le maire de la commune et Mr le Commandant de Gendarmerie, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur dans la commune. Ampliation de cet arrêté sera faite à :

- Mr le Préfet de la Haute-Garonne service des épreuves sportives.
- Mr le Chef du Centre de Secours Principal de REVEL
- Mr le Chef de la Police municipale de REVEL
- Région Occitanie, services mobilité et transport

A Vaudreuille, le 09 Juin 2026

Le Maire, J. LAGOUTTE

